

Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique du Chaunois – Pays picard, vallées de l'Oise et de l'Ailette

Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnelle de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a entraîné un impact économique soudain, dans le contexte de la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois **orientations stratégiques** sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire ;
- Soutenir le développement économique, afin de créer de l'emploi et des richesses au bénéfice du territoire ;
- Agir pour la cohésion sociale, afin de permettre à chacun de se développer et à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a deux objectifs :

- il est une **feuille de route commune** qui associe les acteurs du territoire au plan « France Relance ».
- Il est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle du territoire du Chaunois, qui regroupe la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, la communauté de communes Picardie des Châteaux et le syndicat mixte du Pays picard, Vallées de l'Oise et de l'Ailette. **Un protocole d'accord fixe les ambitions communes du territoire.**

Orientation stratégique n° 2 :

Soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire

Le territoire est doté de beaucoup d'atouts et de savoir-faire. Mais pour que les entreprises puissent s'y développer, y localiser davantage de productions à forte valeur ajoutée et y créer des nouveaux emplois, il convient de renforcer encore sa compétitivité et son attractivité.

Axe 2.1 : Améliorer les capacités économiques du territoire

L'un des trois axes du Schéma de Cohérence Territoriale est la redynamisation de l'emploi sur le territoire, en promouvant le rayonnement économique du Pays, en consolidant la stratégie d'accueil des entreprises et en structurant et en accompagnant les filières locales dans un cadre durable.

Le foncier et l'immobilier d'entreprises sont notamment des éléments stratégiques pour l'attractivité du territoire. Consciente de cet enjeu, la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier - La Fère mène d'ores et déjà une politique ambitieuse sur le sujet, via une offre de cinq hôtels d'entreprises, un hôtel tertiaire et une pépinière d'entreprises.

Cependant, afin de permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter sur le territoire et aux activités existantes de croître dans des locaux adaptés, il apparaît important de renforcer l'offre immobilière, via la construction de nouveaux bâtiments économiques.

La construction de nouveaux bâtiments économiques devra apporter une offre complémentaire en proposant aux artisans une solution dans la continuité avec la pépinière et les hôtels, offrant davantage de services aux entrepreneurs, une possibilité d'accession à la propriété à terme et une cohérence des corps de métiers représentés au sein du bâtiment.

La Communauté de communes Picardie des Châteaux souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur des entreprises locales en leur offrant les moyens de pérenniser leur activité et de se développer, voire de repenser leur mode de développement, en créant des outils communautaires au service des entreprises ; en définissant une politique d'aides en faveur des projets innovants et en renforçant l'attractivité du territoire.

Les filières artisanales constituent en effet un acteur essentiel de la vie locale. Elles jouent un rôle évident de proximité et de préservation des savoir-faire. Pour ces raisons, la Communauté d'Agglomération souhaite initier une réflexion sur la création d'un village d'artisans, concourant à un renforcement des petites entreprises artisanales qui s'y installent, à une meilleure visite de ces activités et à de plus grandes synergies entre entreprises.

La Communauté de communes Picardie des Châteaux souhaite devenir un territoire d'accueil de structures de l'économie solidaire et sociale en soutenant les démarches innovantes et l'émergence de nouveaux concepts économiques, en accompagnant le développement et la création de lieux d'innovation et d'expérimentation d'initiatives entrepreneuriales durables, appropriées à la reconfiguration des besoins induits par la crise.

Le territoire ambitionne par ailleurs accompagner le développement et la création de lieux d'innovation et d'expérimentation. Consciente que les usages du numérique impactent l'ensemble de la société et peuvent notamment favoriser la diversification de l'économie locale et être vecteurs de création d'emploi, elle a l'ambition de développer sur son territoire une dynamique cohérente en accompagnant la création de tiers lieux numérique.

Ces espaces doivent permettre de créer du lien entre les acteurs du territoire et d'animer une communauté d'individus isolés, de travailleurs indépendants, d'entrepreneurs, d'entreprises, et de favoriser des rencontres entre ces acteurs économiques au sein d'espaces de coworking, de télétravail, de médiation et d'aide à la digitalisation des entreprises.

Préserver et renforcer l'armature commerciale, artisanale, industrielle et de services du territoire, dans une logique de desserte optimale des populations représente donc un enjeu majeur. Il s'agit donc de maintenir et de renforcer l'offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales afin d'améliorer la réponse aux besoins des populations résidant sur ce territoire ; mais également d'accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et favoriser l'accueil de nouvelles structures.

Enjeux et objectifs poursuivis :

La proximité du Canal Seine Nord Europe représente également une source d'opportunité, notamment en matière d'activités industrielles et logistiques en connexion avec les axes de circulation du territoire (route, chemin de fer, canal).

Le renforcement des capacités économiques du pays est nécessaire, afin de :

- maintenir et renforcer l'offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales et afin d'améliorer la réponse aux besoins des populations résidant sur ce territoire ;
- accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et favoriser l'accueil de nouvelles structures.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Renforcer l'offre en immobilier d'entreprises**

Ce renforcement peut passer par :

- ⇒ La création d'un village d'artisans au sein de la CACTLF
- ⇒ Le soutien au développement de l'immobilier d'entreprise et de pépinières d'entreprises
- ⇒ L'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire

- **Développer des équipements répondant aux nouvelles façons de travailler** et qui intègrent un accès aux nouvelles technologies et au numérique (ex : espace de télétravail, bureaux partagés, salle de réunion, etc.).

La CACTLF envisage un projet de création de tiers-lieu, qui alliera une dimension économique par la mise en place d'espaces de co-working ou de salles de réunion, et une dimension touristique par la création d'un espace de restauration ou la possibilité d'accueillir des événements culturels.

- **Soutenir le déploiement des formations adaptées aux métiers en tension** et notamment les métiers liés à la maintenance, à la rénovation énergétique, aux services à la personne, aux constructions durables, etc.
- **Valoriser les disponibilités foncières** (cf. notamment friches Nexans à Chauny, friches du quartier de la gare d'Anizy-Pinon, site de l'ancienne manufacture de Saint-Gobain).

La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation. La CACTLF est engagée dans un plan d'action foncière (PAF), qui comprend un diagnostic foncier et repère les terrains disponibles sur le territoire ainsi que les friches.

En lien avec la stratégie foncière logistique en cours de développement par le préfet de région, le Chaunois possède des sites pouvant être articulés avec un positionnement ferroviaire avantageux et du foncier disponible.

Axe 2.2 : Promouvoir le territoire : définir une stratégie d'attractivité d'ensemble (économique, agricole, touristique)

Le SCoT met en avant la nécessité de valoriser les ressources patrimoniales et environnementales du territoire pour maximiser les retombées économiques. En effet, au-delà de la valeur intrinsèque des paysages et de leur importance pour la qualité du cadre de vie, la préservation des paysages et du patrimoine peut être garante d'activités économiques de types loisirs et tourisme. Le Pays Picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette souhaite aujourd'hui se saisir de l'opportunité économique représentée par le tourisme et de faire du territoire une véritable destination touristique.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le Syndicat Mixte du Pays picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette porte la compétence « tourisme » pour le territoire et un office de tourisme intercommunal a donc été créé. Le diagnostic touristique du territoire, confié à l'agence Aisne Tourisme, a été réalisé en 2016, et a permis de définir une stratégie de développement touristique.

Le syndicat est lauréat d'un appel à projet relatif à l'élaboration d'un Guide du Routard « Edition Pays 2022 », véritable outil de promotion touristique, il est une belle opportunité pour la notoriété du territoire.

Le SMPP est par ailleurs signataire d'un contrat de rayonnement touristique au côté de la région autour de 5 axes détaillés de la façon suivante : Adapter l'accueil touristique aux nouvelles tendances, développer la notoriété du territoire, développer la notoriété du territoire, développer le slow-

tourisme, répondre aux besoins d'hébergements touristiques, mettre en place des outils d'évaluation de la destination.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Promouvoir le patrimoine local, naturel, matériel et immatériel**

Valorisations des productions locales : artisanat local et produits locaux ;

Développement des synergies entre tourisme, patrimoine, commerce et monde agricole.

Axe 2.3 : Miser sur le tourisme comme levier de développement économique du territoire

Le territoire dispose d'un patrimoine matériel (Château de Coucy, Château de Blérancourt, musée de la Résistance, etc.) constituant un important potentiel touristique. Il présente aussi une véritable richesse naturelle. Outre la forêt de Saint-Gobain, véritable poumon vert du territoire et deuxième massif forestier avec ses 9 ha, les Landes de Versigny, moins connues, méritent de l'être. Cette réserve naturelle nationale est gérée par le Conservatoire des espaces naturels qui veille à l'entretien de la faune et de la flore et à l'animation de visites-nature. Elles bénéficient d'un classement Natura 2000, de même que le massif forestier de Saint-Gobain.

Le territoire présente également des atouts touristiques notamment avec le Jardin exotique de Folembay, la Ferme Souchinet, parc animalier qui propose diverses animations pour les familles et la base nautique de la Frette à Tergnier (que l'État a accompagné à hauteur de 63 811 € au titre du contrat de ruralité) ou encore les fêtes médiévales de Coucy-le-Château. Ces lieux peuvent constituer un point de convergence fort entre la population touristique et la population locale.

Ce potentiel touristique reste aujourd'hui peu exploité.

En 2020, le SMPP lance « Cœur de Picard », sa marque touristique au travers d'une nouvelle identité et d'un film touristique. Cette stratégie a pour but de susciter l'adhésion du plus grand nombre de personnes et de les transformer en ambassadeurs de territoire. Les valeurs de partage et d'authenticité sont au centre de la stratégie de développement touristique. La politique touristique du Cœur de Picard repose sur son patrimoine naturel, architectural et ses diverses richesses culturelles et patrimoniales. L'office de tourisme du pays doit aussi devenir vecteur d'attractivité et de rayonnement au-delà de ses frontières.

a) Tourisme fluvial et fluvestre

L'État a fait de l'aménagement fluvial dans l'Aisne une priorité, avec 17 millions d'euros investis par Voies navigables de France en partenariat avec les collectivités pour la remise en navigation du canal de la Sambre à l'Oise (remise en état de 22 écluses, reconstruction des deux pont-canaux et opérations de drainage). Le plan d'action 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne vise à favoriser une forme de tourisme plus douce et respectueuse de l'environnement, mais également en développant les activités connexes afin d'attirer les touristes et de bénéficier des

retombées économiques sur le territoire. Dans le contexte du renouveau du tourisme fluvial sur le canal de Saint-Quentin, cet enjeu devient encore plus central.

Dans le cadre d'une démarche menée à l'échelle départementale, en partenariat avec Voies navigables de France et les services de l'État, Aisne Tourisme a proposé au Syndicat Mixte de réaliser une mission d'étude territoriale pour envisager un projet de développement touristique sur les maisons éclusières du Canal de la Sambre à l'Oise qui vont être cédées par VNF.

Ce potentiel de développement peut permettre de concrétiser en partie le développement du tourisme fluvestre identifié dans les orientations de la politique régionale du tourisme, du schéma départemental du tourisme et des contrats de rayonnement en cours ou en projet sur 5 des 6 territoires de l'Aisne. Pour le réseau des maisons éclusières situées le long de l'Eurovelo 3 et de la véloroute Stevenson, le projet s'articule également avec les actions menées dans le cadre du projet Interreg EUROCYCLO (mise en réseau des offres).

Sur le secteur du Chaunois, 22 maisons situées le long du canal de la Sambre à l'Oise, vont être cédées et font l'objet d'une étude approfondie : 18 à la CACTLF et 4 à la CCPC.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Accompagner la « Route Stevenson » dans l'Aisne**

L'écrivain écossais a descendu, en canoë, un parcours allant d'Anvers en Belgique à Conflans-Sainte-Honorine en région parisienne, périple qu'il retraça dans un récit intitulé *En canoë sur les rivières du Nord*. La promotion de cet itinéraire constitue un atout touristique pour le territoire.

- **Développer l'aménagements d'équipements de services et d'animations liés aux voies d'eau**

Réhabilitations des maisons éclusières et de haltes fluviales.

b) Hébergements hôteliers et touristiques

Le territoire présente une carence en offre hôtelière. Le parc de l'hébergement marchand du territoire représente 5,3 % de l'hébergement marchand au niveau départemental. En matière de capacité, il se situe loin derrière les autres bassins touristiques axonais. Sur les 78 hébergements qui composent le territoire, on compte près de 65 % de meublés de tourisme (49 hébergements). Seuls 10 % des hébergements sont des hôtels et 20 % des chambres d'hôte. Les 5 % restants regroupent l'offre hôtelière de plein air et les aires de camping-car.

Concernant la gamme des équipements hôteliers, peu d'hébergements sont classés ; Sur sept hôtels, deux sont classés (2 étoiles). Sur 49 meublés de tourisme, 17 sont classés. À l'heure actuelle, aucune chambre d'hôte n'est classée. D'autre part, on compte 33 restaurants (hors offre de restauration rapide) sur l'ensemble de la destination.

A titre d'illustration, la commune de Tergnier projette l'installation de 8 mobil'homes au camping de la base nautique de La Frette, afin de développer le tourisme, pour un montant total de travaux de 124 109,16 €.

Il sera nécessaire d'accompagner les projets de création, de rénovation et de construction d'hébergements touristiques de qualité, de soutenir la montée en gamme des hébergements touristiques existants et promouvoir la création de gîtes et d'hébergements touristiques innovants ou insolites ; afin notamment de pouvoir permettre l'accueil des touristes pour des périodes allant de deux à cinq jours.

Par ailleurs, la perspective des Jeux olympiques de Paris, en 2024, peut constituer une opportunité pour les territoires d'améliorer et de réhabiliter des équipements hôteliers. Les communes de Chauny et de Tergnier ont d'ores et déjà été labellisées « Terre de Jeux 2024 ». Le Dojo départemental de Tergnier accueillera les délégations olympiques et paralympiques lors des prochains Jeux.

c) Valorisation des véloroutes et des chemins de randonnées

Le territoire du pays se situe au carrefour de deux véloroutes : l'Eurovélo 3 sur 25 km de Travecy à Quierzy – doublée de la véloroute Stevenson en cours de préfiguration – et de la véloroute nationale 30 sur 60 km de Mennessis à Urcel.

Le développement et la valorisation des pistes pour vélo et des chemins de randonnées se fait en cohérence avec la planification départementale, à savoir le plan départemental des randonnées pédestres et le schéma départemental des pistes cyclables.

Résolument vert, notre territoire bénéficie de nombreux atouts tels que la voie verte, et les nombreux chemins de randonnée qui parcourent notre paysage.

Conscient du potentiel touristique de ces aménagements, l'agglomération de Chauny Tergnier La Fère souhaite accompagner la mise en valeur et la promotion de la voie verte et des chemins de randonnée afin de permettre aux habitants du territoire et aux touristes de découvrir les paysages de notre territoire.

En complément de ces axes de liaison, des départs de sentiers réalisables à pied ou en vélo (chemins de randonnées) sont envisagés. De même que le raccordement de la forêt de Saint-Gobain en aménageant l'ancienne voie ferrée Sinceny - Saint-Gobain (12,5 kms)

Dans ce cadre, une attention particulière pourra être accordée aux sentiers de la mémoire, parcours de découverte mis en place sur 23 communes du territoire, plongeant le visiteur dans l'histoire, celle de la guerre 39-45, à travers les témoignages de résistants et d'habitants.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Mettre en valeur et promouvoir les voies vertes**

Les Eurovéloroute n° 3 et n° 30 constituent des opportunités touristiques majeures pour le territoire

- **Développer les liaisons des véloroutes aux infrastructures cyclables existantes gérées par les intercommunalités et les communes**

L'objectif est d'assurer un maillage efficace entre les réseaux européens, nationaux et locaux. Une action particulière pourra être réalisée en matière de départs de sentiers réalisables à pied ou en vélo.